

# DÉCOUVRIR L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'ÉGLISE

## Saviez-vous que ?

- Le Vatican a publié un livre résumant tout l'enseignement social de l'Église catholique en 2004.
- L'enseignement social de l'Église se résume en **10 principes**.
- Ce communiqué résume le 5ème principe, celui de la Subsidiarité.

## SUBSIDIARITÉ ET OPTION PRÉFÉRENTIELLE POUR LES PAUVRES

**Le principe de subsidiarité affirme que chaque problème doit être traité au plus près des personnes concernées.** Les instances supérieures (comme l'État) ne doivent intervenir qu'en soutien, lorsque les structures locales ne sont pas en mesure de garantir la dignité humaine ou le bien commun.

Ce principe repose aussi sur l'idée que chaque personne, chaque famille, chaque groupe local ou association peut apporter quelque chose d'original à la société.

### Cela implique :

- L'État ne peut retirer aux individus les responsabilités qu'ils sont capables d'assumer par eux-mêmes, de leur propre initiative et avec leurs propres ressources. Ce serait non seulement injuste, mais aussi contraire à la dignité humaine. Le principe de subsidiarité vise justement à protéger les personnes contre les abus des instances sociales supérieures.
- De même, il serait très dommageable à l'équilibre social de retirer aux groupes de niveau inférieur les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. Les instances supérieures doivent au contraire soutenir les individus et les corps intermédiaires dans l'accomplissement de leurs missions.
- L'objet naturel de toute intervention sociale est d'aider les membres de la société. Les instances supérieures doivent adopter une posture de soutien, d'accompagnement, de promotion et de développement à l'égard des niveaux inférieurs. Ce peut être une aide économique, institutionnelle, législative offertes aux entités sociales plus petites.
- L'État doit s'assurer que tout organisme social demeure au service du Bien commun, sauvegarde les droits de l'homme et des minorités, promeut la décentralisation bureaucratique, assure l'équilibre entre la sphère publique et privée ; favorise la responsabilisation des citoyens.

## L'option préférentielle pour les pauvres (OPP):

- L'OPP et le principe de subsidiarité représentent les deux faces d'une même médaille.
- Même les personnes les plus vulnérables doivent pouvoir participer à la définition de leurs propres besoins et non pas simplement recevoir une aide imposée d'en haut.
- Les personnes en situation de pauvreté devraient bénéficier d'un accompagnement qui encourage leur initiative personnelle et leur autonomie, à travers un soutien ciblé, adapté à leurs besoins et respectueux de leur capacité à agir.
- La question sociale s'est étendue à l'échelle mondiale, avec des millions de personnes à travers le monde confrontées à la faim, à la mendicité, au sans-abrisme, au manque d'accès aux soins médicaux, et privées de toute perspective d'un avenir meilleur.

### ➤ **Le Christ lui-même s'est identifié aux plus petits**

- « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ». (**Mt 25, 40**)

### ➤ L'option préférentielle pour les pauvres s'appuie sur les Béatitudes:

- « Heureux vous les pauvres, le Royaume de Dieu est à vous » (**Luc 6, 20**)

### ➤ Il existe plusieurs formes de pauvreté:

- matérielles : manque de nourriture, logement, soins, éducation.
- multidimensionnelles: exclusion sociale et manque de participation.
- morale et spirituelle: absence de relation avec Dieu et de charité.
- structurelles: inégalités systémiques et injustices économiques.
- développementale : fausse idée du progrès. l'ordre économique devrait servir le plein épanouissement humain.

### **QUELLES FORMES DE PAUVRETÉ M'INTERPELLENT LE PLUS ?**

### **COMMENT Y RÉPONDRE EN RESPECTANT LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ?**



Image créée avec l'IA (Canva)

Communication développée par le CSCN, en collaboration avec le CÉFFA

